

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 27 juin 2018 sous la présidence de M. COCHET, Maire**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal de la séance du 30/05/2018.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la décision modificative n° 1 au budget Ville (budget principal), comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Entretien voirie/réseaux	011	615231	822	5 500,00 €
Entretien terrain	011	61521	020	8 000,00 €
Virement à la section investissement	023	023	020	42 725,00 €
TOTAL				56 225,00 €
RECETTES				
Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Redevance occupation domaine public	70	70323	020	41 000,00 €
Redevance maison de la petite enfance	70	7066	64	9 000,00 €
Mandats annulés	77	773	020	6 225,00 €
TOTAL				56 225,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Autres immobilisations corporelles	21	218811	112	7 475,00 €
Travaux écoles	21	21312	255	49 500,00 €
Travaux batiments publics	21	21318	255	- 49 500,00 €
Travaux voirie commune	23	2315	822	- 90 000,00 €
Travaux voirie ALM	458112	458112	822	90 000,00 €
Avance remboursable budget lotissement	27	27638	020	35 250,00 €
TOTAL				42 725,00 €
RECETTES				
Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Subventions non transférables ALM	13	13251	020	- 90 000,00 €
Recettes voirie ALM	458212	458212	822	90 000,00 €
Virement de la section fonctionnement	021	021	020	42 725,00 €
TOTAL				42 725,00 €

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la création d'un budget annexe de lotissement pour la gestion des 4 parcelles rue Paul Héroult et a adopté le principe d'assujettissement de ce budget annexe à la T.V.A

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le premier budget primitif (budget annexe de lotissement pour la gestion des 4 parcelles rue Paul Héroult). Ce budget primitif est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant (HT)
Etudes diverses	011	6045	822	2 750,00 €
Travaux de voirie	011	605	822	20 000,00 €
Travaux de réseaux	011	605	822	30 000,00 €
TOTAL				52 750,00 €
RECETTES				
Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant (HT)
Vente de terrains aménagés	70	7015	020	17 500,00 €
Variation de stocks des terrains aménagés	042	71355	020	35 250,00 €
TOTAL				52 750,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant (HT)
Travaux terrains aménagés	040	3355	020	35 250,00 €
TOTAL				35 250,00 €
RECETTES				
Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant (HT)
Avance budget principal	16	168741	020	35 250,00 €
TOTAL				35 250,00 €

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la liste des dépenses à imputer au compte 6232 « Fête et cérémonies », comme suit :

les dépenses de toute nature (alimentation, frais de restauration, frais de billetterie, frais de spectacles, cadeaux, feux d'artifice, frais d'hébergement, frais de transports, fournitures diverses, dépenses relatives à la communication de l'évènement, dépenses de décoration, location de matériel, droits d'auteur et de diffusion, frais liés aux différents prestataires...) relatives à des évènements organisés sur la commune de Montreuil-Juigné (fête de la nature, fête de l'été, journée citoyenne, célébration du jumelage, programmation culturelle, etc...)

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a revalorisé le loyer du logement communal situé au 5, Allée Henri David comme suit :

- Loyer mensuel : 450 €
- Date d'effet : à compter du 1/09/2018

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a complété la délibération du 14/03/2018 concernant la demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire, pour l'opération Conotte, en actualisant le plan de financement comme suit :

DEPENSES HORS TAXES	
Travaux	792 559,90 €
TOTAL H.T.	792 559,90 €
RECETTES	
Région des Pays de la Loire - Contrat de Développement Métropolitain	231 000,00 €
Fédération Française de Football (montant sollicité)	30 000,00 €
DETR : subvention non obtenue	0,00 €
Autofinancement de la Ville sur le H.T.	531 559,90 €
TOTAL SUBVENTIONS + AUTOFINANCEMENT	792 559,90 €

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté un don d'un montant de 30 000 € de l'Association Diocésaine-Paroisse Saint Jean XXIII, dans le cadre de l'opération de rénovation de l'église Saint Etienne, notamment pour ce qui concerne le clocher.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de vendre divers matériels de sonorisation antérieurement utilisés à la salle Jacques Brel et désormais obsolètes, pour un montant total de 935 €.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la convention portant mise à disposition de locaux au centre de santé scolaire situé au 5, rue Lebas à Angers et a autorisé M. le Maire signer cette convention.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté l'avenant n°1 aux conventions avec l'association Enfance et Jeunesse (Convention générale & Convention de mise à disposition de locaux et de matériel). L'avenant n°1 actualise ces conventions afin de prendre en compte la fin des Temps d'Activités Périscolaires à compter du 7 juillet 2018.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association LAMI (École intercommunale de musique Beaucouzé – Montreuil-Juigné). L'avenant n°1 précise les modalités de calcul de la part fixe de la subvention municipale en faveur de cette association et modifie les modalités pratiques de versement.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la convention d'occupation précaire des parcelles cadastrées AK n° 184 et 187, situées au Haut Coudray, en faveur de M. et Mme LEROUX.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la convention d'occupation précaire de la parcelle cadastrée AK n° 189, située au Haut Coudray, en faveur de M. et Mme QUEMENER.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la convention d'occupation partielle précaire de la parcelle cadastrée AL n° 180, située sur la Z.A. du Haut Coudray, en faveur de la société RECUP PROD'HOMME. L'occupation précaire est consentie pour une durée d'un an avec une redevance de 100 € / mois.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la convention d'autorisation d'occupation du domaine public fluvial, à intervenir entre la Ville et le Conseil Départemental de Maine-et-Loire, dans le cadre du projet d'installation d'un ponton d'accostage sur la Mayenne, à proximité du camping municipal.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la convention à intervenir entre la Ville et le Centre d'Etudes et de Recherches en Anatomie de Nantes (CERAN) concernant l'espace de recueillement situé dans le cimetière des Poiriers.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la modification par voie d'avenant du protocole relatif à l'Aménagement et à la Réduction du Temps de Travail (ARTT) du personnel municipal. Cet avenant a ainsi pour objectif de mettre la collectivité en conformité avec les dispositions relatives à la durée annuelle de temps de travail (soit 1607 heures annuelles), suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes. Il est ainsi institué une durée hebdomadaire de 37h30mn par semaine permettant aux agents à temps complet et à temps partiel de bénéficier de 15 jours de récupération du temps de travail (-1 journée de solidarité).

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a modifié le tableau des effectifs du personnel municipal comme suit :

Créations :

- un poste d'Adjoint technique à temps non complet (30h/hebdomadaires) à compter du 01/07/2018
- un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/07/2018
- un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/07/2018
- deux postes d'Agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 01/07/2018
- un poste d'Adjoint technique à temps non complet (18h/hebdomadaires) à compter du 01/08/2018
- un poste d'Adjoint technique à temps complet à compter du 01/08/2018
- un poste d'Adjoint technique à temps non complet (22h /hebdomadaires) à compter du 01/09/2018
- Cinq postes d'Adjoint technique à temps non complet (28h/hebdomadaires) à compter du 01/09/2018

Suppressions :

- un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/07/2018
- deux postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/07/2018
- deux postes d'Agent de maîtrise à temps complet à compter du 01/07/2018
- un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles à temps non complet (34h/hebdomadaires) au 01/07/2018

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté l'augmentation du temps de travail de 2 agents municipaux, comme suit :

- Un Adjoint administratif territorial : temps de travail hebdomadaire porté de 21h/35h à temps complet (35h/35h) à compter du 01/07/2018.
- Un Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles : temps de travail hebdomadaire porté de 28h/35h à 34h/35h à compter du 01/09/2018.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le recrutement de 2 agents non permanents pour accroissement temporaire d'activité au service écoles et entretien de locaux. Les emplois prendront effet à la date du 1^{er} septembre 2018 à raison de 20 heures/hebdomadaires, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018/2019. La rémunération des agents sera calculée sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire d'Adjoint technique. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a modifié la délibération n° 48-2017 du 26/04/2017 en instituant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emploi des Assistants de Conservation du Patrimoine.

Fait à MONTREUIL-JUIGNÉ, 04 juillet 2018

**Le Maire,
Benoît COCHET**